

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250415-038

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Remplacement des menuiseries de l'école maternelle Jaloustre		
Numéro	Marché N° 2025I01		
Attributaire	SAS BRL		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder au remplacement des menuiseries de l'école maternelle Jaloustre ;

Décide,

Article 1 : De conclure le marché 2025I01 avec :

**La SAS BRL – ZI de la Petite Borde – 19200 USSEL
Pour un montant HT de 90 400,00 € (solution de base + PSE 1)**

Article 2 : Le délai d'exécution est fixé à 1 mois à compter du 7 juillet 2025.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 15 avril 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE